

RELEVÉ DE DÉCISIONS
DU CONSEIL PLENIER DE L'UFR D'ANTHROPOLOGIE,
DE SOCIOLOGIE ET DE SCIENCE POLITIQUE
du MARDI 14 AVRIL 2020
conseil réalisé en visioconférence

Présent.es : Marion GRAND, Antoine SALTARELLI, Jean-Baptiste LACHENAL, Leïla MATHIAS, Elio RAIA (*pour le point 1*), Beverly RUBIN, Lena DAVANCEAU, Anne de CRESCENZO, Alexis LAURENT, Pauline TEIXEIRA, Bertrand RAVON, Jean-Hugues DECHAUX, Diane RODET, Dorota DAKOWSKA, Sandrine LEVEQUE, Michèle CROS, Axel GUIOUX, Guillaume CIRILLO - Julien BONDAZ (*sauf pour les votes*) - Montserrat EMPERADOR BADIMON (*sauf pour les votes*) - Béatrice MAURINES (*sauf pour les votes*)

Excusé.es : Lucile LAVAUD (donne procuration à Marion GRAND) - Julien BONDAZ (donne procuration à Michèle CROS pour les votes), Elio RAIA (donne procuration à Jean-Baptiste LACHENAL pour le vote des points 2 à 4), Beverly RUBIN (donne procuration à Leïla MATHIAS pour le vote du point 4)

Invité.es : Olivier GIVRE, Jacques VIALLANEIX, Denis CERCLLET, Caroline FRAU, Thiphaine DURIEZ, Perrine GUENAUULT, Isabelle MALLON (*au début de la réunion*)

Présidente : David GARIBAY

Secrétaire de séance : Anne Joëlle BOTTEMER

1. Principe de note plancher

Le conseil de l'UFR ASSP retient le principe d'une note plancher de 10/20 pour tout travail rendu, (à l'appréciation des enseignant.es) pour le 2^e semestre (contrôle continu et examens terminaux de 1^{ère} session) pour tenir compte du contexte actuel et des circonstances du confinement.

5 abstentions

5 CONTRE

9 POUR

2. Validation des modalités alternatives de contrôle des connaissances

Portail 9 (Sciences sociales) - Portail 13 (Institutions et sociétés) - L2 Sociologie - L2 Sciences sociales - Master Sociologie - L2 Anthropologie - L3 Anthropologie - Master Anthropologie - Portail 14 (MIASHS) - L2 MIASHS - L2 Science politique

1 abstention

18 POUR

3. Validation de la demande de communication des notes

Le conseil d'UFR, dans les circonstances exceptionnelles qui sont celles du confinement, demande aux enseignant.es de communiquer leurs notes du 1^{er} semestre afin que les calculs semestriels puissent être lancés, et en particulier pour que les étudiant.es de L3 candidatent en master dans les meilleures conditions possibles.

7 CONTRE

12 POUR

4. Validation du semestre pour les étudiant.es en mobilité

Les étudiant.es en mobilité cette année qui ne peuvent accomplir leur 2^{ème} semestre dans leur université d'accueil pourront voir leur semestre validé à Lyon 2 par la réalisation de travaux spécifiques.

1 abstention

18 POUR

